

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS - (N° 2549)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS76

présenté par

Mme Lanlo, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Chantal Bouloux, Mme Cristol, Mme Dordain,
Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Frei, M. Grelier, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac,
Mme Le Nabour, Mme Liso, M. Didier Martin, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Peyron, Mme Rist,
M. Rousset et Mme Vidal

à l'amendement n° AS|65 de Mme Descamps

ARTICLE PREMIER

Compléter le troisième alinéa par les mots :

« puis tous les trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à intégrer à l'amendement de la rapporteure la proposition portée par l'amendement AS59, avec une périodicité de trois ans au lieu de cinq.